



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* LEMIEUX propose la première lecture du projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (A. M. Camara, W. Mazur, P. J. Manastyrsky et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (S. Durston, L. Durston, K. Kagness et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques revienne sur sa décision d'accorder une licence environnementale pour la construction d'un bassin de stabilisation des eaux usées sur ce site. (L. Hofmeister, G. Hofmeister, W. Naurod et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (K. Bergen, J. Fehr, H. Calpin et autres)

M^{me} WIGHT, *présidente du Comité permanent des ressources humaines*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 3 décembre 2013, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 2 — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité des travailleurs dans les zones de construction)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety of Workers in Highway Construction Zones)*

Composition du Comité :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M^{me} la *ministre* BRAUN;
- M. CALDWELL;
- M. GAUDREAU
- M. HELWER;
- M. MARCELINO (vice-président);
- M. PEDERSEN;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M^{me} ROWAT;
- M. SMOOK;
- M^{me} WIGHT (présidente).

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les dix exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité des travailleurs dans les zones de construction)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety of Workers in Highway Construction Zones)* :

Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Michelle Gawronsky	Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba
Wally Fletcher	Particulier
Christian Sweryda	Particulier
Dave Sauer	Conseil du travail de Winnipeg
Patrick Campbell	Operating Engineers — local 987
Kelly Moist	SCFP Manitoba
Joe Dooley	Particulier
Ken Guilford	Particulier
David Grant	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité des travailleurs dans les zones de construction)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety of Workers in Highway Construction Zones)* :

Ron Stecy	Manitoba Building and Construction Trades Council
Neil Murray	Particulier
Charlene et Russ Harrison	Particuliers

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 2) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité des travailleurs dans les zones de construction)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety of Workers in Highway Construction Zones)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 5 du projet de loi soit amendé par substitution, au paragraphe 77.1(7), de ce qui suit :

Application de la vitesse maximale permise

77.1(7) La vitesse maximale permise établie en vertu du paragraphe (5) s'applique :

- a) que des ouvriers soient présents ou non dans la zone de construction ou que du matériel y soit utilisé ou non;
- b) à toute heure du jour, tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés, sauf dans les cas où un dispositif de signalisation indique qu'elle s'applique seulement pendant certaines heures ou certains jours.

Sur la motion de M^{me} WIGHT, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SMOOK, MALOWAY et EICHLER, M. le ministre KOSTYSHYN ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

M. le ministre SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 29 — *Loi sur les arpenteurs-géomètres et modifications connexes/The Land Surveyors and Related Amendments Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

MM. les ministre SWAN et LEMIEUX ainsi que MM. CULLEN, GERRARD et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le ministre SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (observation et exécution)/The Consumer Protection Amendment Act (Compliance and Enforcement Measures)* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* SWAN et LEMIEUX ainsi que MM. CULLEN, GERRARD et GAUDREAU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M^{me} la *ministre* SELBY ainsi que MM. FRIESEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur les hôpitaux (privilèges d'admission)/The Health Services Insurance Amendment and Hospitals Amendment Act (Admitting Privileges)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M^{me} la *ministre* SELBY ainsi que MM. FRIESEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 11 septembre 2013, le président interrompt les travaux pour permettre à cette dernière de se former en comité plénier afin d'examiner le projet de loi 47.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Mercredi 4 décembre 2013

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID